



LIVRET D'ACCUEIL DU FORMATEUR

Bienvenue en formation dans le réseau ACEPP

Un réseau national de crèches et d'initiatives parentales pour
l'accueil de jeunes enfants et de leurs familles.

ASSOCIATION DES **C**OLLECTIFS **E**NFANTS **P**ARENTS **P**ROFESSIONNELS DU VAR

1 rue Notre Dame du Peuple 83300 DRAGUIGNAN

Tél : 06.48.39.41.50 mél : acepp83.acepp@gmail.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93830421783

Auprès du Préfet de Région de Provinces Alpes Côte d'Azur

Numéro de SIRET : 49277383300040 Code NAF : 9499 Z

QUI SOMMES-NOUS ? UNE FÉDÉRATION : L'ACEPP83

L'ACEPP83 S'ENGAGE POUR :

- ✓ **La reconnaissance du parent** comme premier éducateur de l'enfant.
- ✓ **La qualité de l'accueillant** et l'éveil de l'enfant.
- ✓ **La coopération parents professionnels** en lien avec les partenaires pour le développement des initiatives collectives parentales citoyennes ancrées dans le territoire.
- ✓ **L'ouverture à tous** et le respect de la diversité des pratiques parentales.

NOS ACTIVITÉS :

- ✓ **Accompagner de la démarche participative** dans les projets petite enfance et parentalité.
- ✓ **Créer gérer et pérenniser un réseau d'initiatives** et de service petite enfance et parentalité.
- ✓ **Animer un réseau** de lieux d'accueil et d'initiatives parentales.
- ✓ **Former des bénévoles associatifs et des professionnels.**
- ✓ **Mettre à disposition de l'information et de la documentation** auprès d'un public de parents et professionnels de la petite enfance.

QUI SOMMES-NOUS ? UN ORGANISME DE FORMATION

NOS OBJECTIFS :

- ✓ **Concevoir des dispositifs de formation adaptés** aux besoins des professionnel-le-s et bénévoles
- ✓ **Transmettre savoirs, méthodes et outils** en lien avec la pratique professionnelle des stagiaires
- ✓ **Permettre l'ouverture, la recherche** personnelle et professionnelle
- ✓ **Créer des liens entre structures et entre individus** d'une même structure
- ✓ **Échanger des pratiques et des réflexions** entre professionnel-le-s et entre parents
- ✓ **Favoriser une démarche individuelle** en respectant l'expression de chacun, la participation au groupe, et l'interrogation de chacun sur ses pratiques
- ✓ **Construire une pensée collectivement** et amorcer un changement de regard
- ✓ **Prendre du recul sur ses pratiques** quotidiennes et son contexte.

NOTRE CHARTE DÉONTOLOGIQUE :

- ✓ **Adopter une attitude d'ouverture vis-à-vis des pratiques**, des évolutions sociales et des connaissances actuelles liées à l'accueil des jeunes enfants.
- ✓ **Annoncer et appliquer la règle de confidentialité** durant le temps de formation. Les exemples et expériences amenés par l'intervenant ou les stagiaires devront toujours rester anonymes.
- ✓ Mettre à votre disposition **un référent pédagogique** pouvant construire un programme adapté à vos attentes et **un référent administratif** pour le suivi de votre dossier de prise en charge.
- ✓ Mettre en place **des groupes adaptés au contenu de la formation.**
- ✓ Prendre en compte **les appréciations des stagiaires lors des évaluations.**

NOTRE ÉQUIPE

Equipe permanente :

Responsable de l'organisme de formation :

François-Xavier BOURDAIS MASSENET, coordinateur/animateur de réseau
ACEPP83
Tél : 07.86.63.83.46

Assistante de formation :

Aurélie GUICHOU
Tél : 04.83.11.71.87

Secrétaire administrative de l'OF :

Vanessa BOUILLEAU
Tél : 06.48.39.41.50

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous attachons une importance particulière à l'ouverture de nos formations à toutes et tous. En tant que formateur, si des stagiaires manifestent des difficultés liées à un handicap quelconque, n'hésitez pas à leur proposer de se rapprocher de Claire pour que nous essayions de trouver des solutions adaptées.

En fonction des thématiques abordées, nous sollicitons des spécialistes de la petite enfance :

- **Nathalie VESELY-LESOURD** : Psychologue clinicienne, EJE
- **Geneviève DELOFFRE** : Psychologue clinicienne spécialisée auprès des enfants et adolescents
- **Stéphanie JOUVE** : DE ingénieur agroalimentaire spécialisée en nutrition et santé publique
- **Claire JOUNIN** : Psychomotricienne D.E de psychomotricité en 2003
- **Corinne LIMASSET**: Formatrice et cadre pédagogique. Master 2 sciences de l'Éducation option Responsable de formation, Licence Sciences de l'Éducation option former-évaluer-conseiller, DEEJE.
- **Valérie DI PASQUALE** : EJE, ME, participation aux jurys VAE DEEJE, VAE DEAP
- **Alexandra BRANCIFORTI** : EJE, directrice multi-accueil associatif
- **Frédérique HIRN** : Psychologue DESS de psychologie clinique et pathologique
- **Estelle SEGONNES** : Formatrice analyse et qualité
- **Nathalie VERGER** : Cadre pédagogique à l'IESTS Nice
- **Laurent SELLES** : Juriste et formateur à l'IESTS.
- **Sylvie PODER-GUILLOU** : Fondatrice SECALI - Docteur en Chimie

Des spécialistes culturels :

- **Sandrine GUTHMULLER** : Art-thérapeute, animatrice d'ateliers d'expression en arts plastiques, formatrice
- **Sandra FANTINO** : Art-thérapeute, animatrice d'ateliers d'expression en arts plastiques, formatrice
- **Claudia CAMPISANO (Dit Claudia Mad'moiZèle)** : Conteuse professionnelle et chanteuse, Formation de formateur
- **Céline ISTRE** : Professeur d'éducation musicale Pédagogie Willems, Relaxologue enfants-Adolescents

Des spécialistes hygiène, santé et sécurité:

- **Eric JUSTICE** : Sapeur pompier, formateur premiers secours SP Enseignement
- **Richard CAMILLIERI**: Pompier formateur SST, formateur gestes et postures et en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- **Estelle SEGONNES** : Analyse et qualité (HACCP)

LE PROCESSUS FORMATION, OU LA RELATION ADMINISTRATIVE FORMATEUR - ORGANISME DE FORMATION

En tant qu'intervenant pour l'Organisme de Formation ACEPP83, vous vous engagez à respecter la conformité au Référentiel National Qualité, et à être garant des procédures mises en place par ACEPP83. Le guide Référentiel National qualité est consultable sur la plateforme ressource Formateur

1/ Avant la formation, renseignements à fournir

- Un devis (dans le cas d'une prestation)
- Un programme de formation, précisant les objectifs, le contenu, les modalités d'évaluation des acquis. L'ACEPP83 vous transmet un programme-type, et vous accompagne dans sa rédaction si nécessaire. Contact : François-Xavier BOURDAIS-MASSENET.
- Un CV à jour. L'ACEPP83 peut vous transmettre un modèle si besoin. Un nouvel exemplaire sera demandé chaque année afin de permettre l'actualisation des formations suivies après l'intervention. Ces informations sont consignées dans une CVthèque dans les locaux de l'organisme de formation.
- Quelques semaines avant la formation, un déroulé pédagogique détaillant le parcours pédagogique envisagé. Ici aussi, l'ACEPP83 vous transmet une trame, et travaille avec vous si besoin en fonction de notre connaissance des stagiaires et des spécificités du groupe, par exemple.
- Pour archiver, les documents pédagogiques qui seront remis aux stagiaires lors de la formation.

RGPD : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre intervention. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre organisme de formation. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

2/ Pendant la formation, procédures administratives à suivre

A. La feuille d'émargement

L'intervenant doit faire signer la feuille d'émargement qui lui sera remise par l'ACEPP83 le premier jour de la formation, et la signer lui-même, par demi-journée.
Il s'engage à contacter l'ACEPP83 en cas d'abandon d'un des stagiaires en cours de formation. (Demander au stagiaire de remplir une attestation de départ anticipé, fournie par l'OF).

B. Évaluation de la formation

L'intervenant s'engage à évaluer les acquis des stagiaires en fonctions des objectifs de la formation. Chaque intervenant est libre de déterminer la méthode la plus adaptée (mise en situation, QCM, production ou réalisation...), de la préciser dans le déroulé pédagogique de la formation et d'en fournir le support éventuel à l'ACEPP83 au préalable.

Une grille d'évaluation des compétences acquises par chaque stagiaire sera transmise à l'intervenant qui devra la compléter et la signer avant de la remettre à l'ACEPP83.

Un questionnaire de satisfaction générale de l'ensemble de la formation recueille les impressions à chaud de l'intervenant.

Les stagiaires sont eux-aussi invités en fin de parcours de formation à remplir un questionnaire de d'auto-évaluation et de satisfaction de la formation.

3/ après la formation

A l'issue des journées de formation, le formateur fera donc parvenir à l'ACEPP83

La facture

Le déroulé pédagogique actualisé

L'évaluation de l'acquisition des compétences des stagiaires complétée

Le bilan de la formation

Les feuilles de présence

Les questionnaires d'auto-évaluation et de satisfaction du stagiaire.

NOTRE OFFRE DE FORMATION ... ET PLUS

Nos actions de formation se déclinent sous différentes formes:

- ✓ **Formations collectives** : le plus souvent dans notre catalogue de formation disponible sur notre site internet. Ces formations regroupent un ou plusieurs salariés de structures différentes.
- ✓ **Formations en intra ou sur site** : destinées à une équipe de la même structure, nous construisons un programme de formation sur mesure adapté aux besoins.

Accompagnement VAE

Depuis plusieurs années, ACEPP83 accompagne des professionnels non diplômés dans leurs parcours VAE, afin d'obtenir la qualification et la reconnaissance correspondante à leur expérience pratique.

ACEPP83 propose son expertise d'accompagnement VAE à toute personne exerçant ou ayant exercé, une activité professionnelle dans le domaine de la petite enfance : sur les diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Plus de renseignement sur notre site internet, ou en nous contactant directement.

Retrouvez les offres de formation :

[https://acepp83.fr/index.php/catalogue-de-
formations/](https://acepp83.fr/index.php/catalogue-de-formations/)

Demandez notre catalogue par mail

acepp83.acepp@gmail.com

Les chartes ACEPP, le portail ACEPP, les publications... pour faire réseau



Les chartes



Le portail www.acepp.asso.fr et les sites

Les ouvrages



Le réseau ACEPP Formation... en quelques chiffres

● 16	● 5 385	● 56 938	● 238
organismes de formation	stagiaires	heures stagiaires	formateurs salariés ou intervenants extérieurs

(Source compilation des BPF du réseau Acepp en 2018)

Les organismes de formation du réseau ACEPP

EN RÉGION	NATIONAL		Acepp nationale
	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		Acepp Auvergne
			Acepp ADeHL
			Acepp 38/73
			Acepp Rhône
			Acepp 74
	BRETAGNE		Acepp 29
			Achil Acepp
	HAUTS-DE-FRANCE		Colline Acepp
	ILE DE FRANCE		Acepp Région Ile-de-France
	OCCITANIE		Cocagne Acepp 31
	NOUVELLE-AQUITAINE		Acepp 17
			Acepp 33/47
	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		Alpe Acepp 04
			Alpaje Acepp 05
			Acepp 83

Pour connaître l'offre de formation du réseau ACEPP, rendez-vous : <http://www.acepp.asso.fr/partir-en-formation/>

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGIAIRES ACEPP FORMATION

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L6353-3, R6352-1 à R6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par l'ACEPP83. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ACEPP83.

II. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les participants à une action de formation organisée par l'ACEPP83 sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

III. TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

IV. PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation. (Confère affichage des consignes de sécurité dans les salles où les formations sont dispensées).

V. CONSIGNES GÉNÉRALES D'INCENDIE

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

- Appeler les secours en composant le (0)18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.
- Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

VI. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DES BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES

L'ACEPP83 décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs, parking,...).

VII. PRÉSENCE - ABSENCE ET RETARD

Les horaires de formation sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention.

Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'Organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement, l'attestation de présence et en fin de stage à participer au bilan de formation.

VIII. RÈGLES DISCIPLINAIRES

En cas de problème grave, l'ACEPP83 peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'ACEPP83.

IX. FORCE MAJEUR

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), l'ACEPP83 sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

UN EXEMPLAIRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT EST REMIS À CHAQUE STAGIAIRE.

NOTRE POLITIQUE DES GESTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Acepp83 s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Vous trouverez ci-dessous le détail de notre politique de protection des données à caractère personnel :

1. IDENTITÉ DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les données personnelles sont collectées et traitées par L'Acepp83, 1 rue Notre Dame du Peuple 83300 Draguignan. Les données collectées par l'OF Acepp83, par voie de formulaire ou dans le cadre des relations contractuelles, sont exclusivement destinées à l'OF de l'Acepp83. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Pour l'exercer, veuillez contacter : François-Xavier Bourdais-Massenet, responsable de l'Acepp83 au 07 86 63 83 46 ou acepp83.acepp@gmail.com

2. FINALITÉS

L'OF Acepp83 s'engage à ne collecter vos données que pour des finalités précises, explicites et légitimes et à les traiter dans le respect des finalités énoncées ci-dessous.

L'Acepp83 s'engage à ne traiter que les données vous concernant qui sont pertinentes (principe de minimisation) au regard des finalités pour lesquels elles sont collectées. Vos données sont stockées sur le territoire français et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Les données demandées ont comme finalité la gestion des formations. Les informations et données personnelles traitées vous concernant sont nécessaires à la gestion des formations (de l'inscription à la facturation et à l'évaluation). Ces informations peuvent également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires (garantie, litige, délais de conservation des factures, des conventions, feuilles d'émargement, preuves de paiements correspondants, etc).

3. DONNÉES COLLECTÉES PAR L'OF ACEPP83

Nous traitons et collectons les données suivantes :

- Données d'identification (civilité, nom, prénom), éventuellement fonctions
- Données de contact (adresses postale et électronique)

Le caractère facultatif des données est signalé lors de la collecte.

Vos données peuvent être collectées via les formulaires publiés sur notre site ou par mail ou téléphone.

4. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Nous ne conservons les données vous concernant que pour des durées limitées et en cohérente avec la finalité du traitement concerné.

5. VOS DROITS

Vous êtes informé que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification vous permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour vos données à caractère personnel qui sont inexactes ou incomplètes, ainsi que d'un droit à l'effacement de vos données personnels ou à une limitation du traitement.

De plus, vous disposez d'un droit, pour motifs légitimes, de vous opposer au traitement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant effectué par l'OF Acepp83 constitue une violation du RGPD.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de vos données après votre décès en vous adressant à la personne en charge mentionnée au paragraphe 1 :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : ACEPP 83 – 1 rue Notre Dame du Peuple – 83300 Draguignan
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : acepp83.acepp@gmail.com